

Le 1^{er} avril 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 24 – secteur de Moréac

Création d'un nouvel échangeur

Modification de la
circulation sur la
RN24

Création d'un
échangeur

vendredi 3 avril
au
mercredi 30
septembre

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest accompagne le département du Morbihan dans la réalisation d'un nouvel échangeur entre la future déviation de Locminé (RD 767) et la RN 24 (échangeur de Kérossette). Ce chantier, débuté depuis novembre, nécessite des modifications de circulation sur la RN 24, du **3 avril au 30 septembre**.

Quelles incidences pour les usagers ?

du vendredi 3 avril au mardi 7 avril : la suppression des dispositifs de retenues en béton et le démontage des interruptions du terre plein central dans les 2 sens de circulation obligeront les usagers à circuler sur la voie de droite.

La vitesse sera limitée à 90 km/h dans les 2 sens de circulation sur la zone de chantier et dans le sens Rennes-Lorient, au niveau du dévoiement de circulation, une limitation de vitesse à 70 km/h sera appliquée.

du mardi 7 avril au vendredi 10 avril : le marquage au sol et la mise en place de dispositifs de sécurité nécessiteront un basculement de la circulation du sens Lorient-Rennes sur le sens opposé.

La circulation s'effectuera à double sens, dans le sens Rennes -Lorient et la vitesse sera limitée à 90 km/h sur toute la zone de chantier.

du vendredi 10 avril au mardi 14 avril : l'ouverture des glissières de sécurité en terre plein central de la RN 24 au droit des travaux et le raccordement de celles-ci aux dispositifs de sécurité existants obligeront les usagers à circuler sur la voie de droite.

La vitesse sera limitée à 90 km/h dans les 2 sens de circulation sur la zone de chantier et dans le sens Rennes-Lorient, au niveau du dévoiement de circulation, une limitation de vitesse à 70 km/h sera appliquée

du mardi 14 avril au mercredi 30 septembre : la création du passage inférieur nécessitera un basculement de la circulation du sens Lorient-Rennes sur le sens opposé.

La circulation s'effectuera à double sens, dans le sens Rennes -Lorient, et la vitesse sera limitée à 70 km/h.

Contacts presse :

Nathalie Lecomte, responsable communication

Téléphone : 02 99 33 46 56

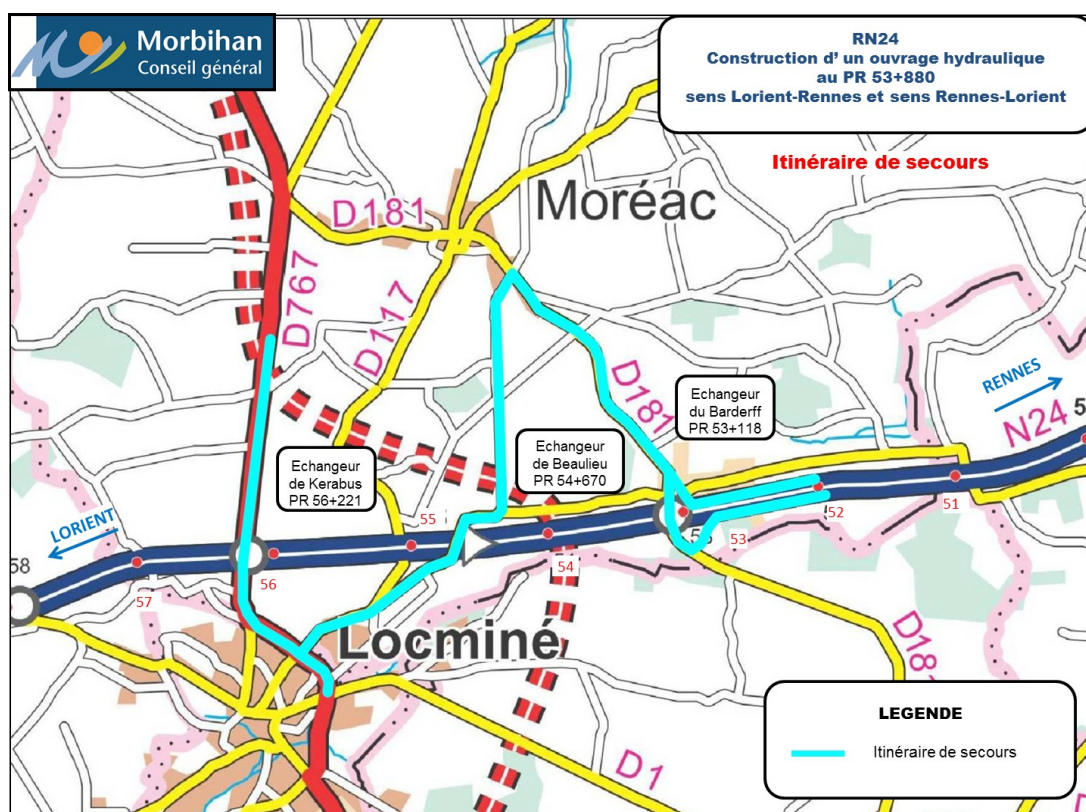
Mission communication

Téléphone : 02 99 33 46 57



Un itinéraire de délestage

Afin de minimiser la gêne à l'utilisateur, un itinéraire de délestage sera mis en place entre l'échangeur du Barderff et la V.C. du Clandy (commune de Moréac), la RD 724, la RD 117, la RD 16 et la RD 767, jusqu'à l'échangeur de Kerabus.



Consignes de sécurité aux usagers

Pendant ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Avant de partir, les usagers sont invités à consulter les conditions de circulation sur : www.diro.fr et sur smartphone m.diro.fr.

Information routière Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des routes Ouest

L'Armorique - 10 rue Maurice Fabre - 35 031 Rennes Cedex

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest est un service déconcentré du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle gère, entretient, sécurise et aménage un réseau de 1520 km de routes nationales, réparties sur 7 départements en Bretagne et Pays de la Loire, avec un objectif:

offrir aux automobilistes des déplacements sécurisés et un service de qualité.